

# COIN technipharm FC

UN PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION CONTINUE DESTINÉ AUX ASSISTANTS TECHNIQUES EN PHARMACIE 1 UFC GRATUITE

OBTENEZ INSTANTANÉMENT VOS RÉSULTATS SUR WWW.MONPORTAILPHARMACIE.CA

AVRIL/MAI 2007

## DE LA FC SPÉCIALEMENT POUR LES ATP

Coin Technipharm FC est le seul programme national de formation continue à l'intention des assistants techniques en pharmacie canadiens. Il est accrédité de façon indépendante par le service de FC des Éditions Rogers Limitée, qui publient Pharmacy Practice, la revue qui, depuis 10 ans, propose des leçons de formation continue aux pharmaciens.

Le rôle des ATP s'étend, aussi servez-vous de Coin Technipharm FC pour accroître vos connaissances. Une note de 70 % est nécessaire pour obtenir une unité de formation continue (UFC). Les ATP ayant obtenu leur certification du Pharmacy Technician Certification Board of Alberta peuvent soumettre par l'intermédiaire de Coin Technipharm FC les UFC qu'ils ont acquises afin de confirmer leur certification.

Coin Technipharm FC est généreusement commandité par Novopharm Limitée. Vous pouvez télécharger les anciens numéros sur les sites [www.pharmacygateway.ca](http://www.pharmacygateway.ca) ou [www.novopharm.com](http://www.novopharm.com).

## OPTIONS POUR RÉPONDRE AU TEST

1. Répondez au test en ligne et obtenez instantanément vos résultats sur le site [www.monportailpharmacie.ca](http://www.monportailpharmacie.ca).
2. Utilisez la carte-réponse insérée dans cette leçon de FC. Entourez les réponses sur la carte préaffranchie et pré-adressée, et postez-la – ou télécopiez-la à Mayra Ramos, au 416-764-3937.

Pour réussir ce test, une note de 70 % (ou 7 sur 10) est requise. Si vous réussissez, vous recevrez 1 UFC. Vos résultats vous seront communiqués par un courrier de Coin Technipharm. Veuillez allouer de 8 à 12 semaines pour la réponse.

NB : Le programme de Coin Technipharm FC n'est pas accrédité par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie (CCEPP).

### Coordonnatrice :

Margaret Woodruff, R.Ph., B.Sc. Phm., MBA  
Humber College,

Directrice de la rédaction clinique :  
Lu-Ann Murdoch, B.Sc.Pharm.

### Auteure :

Susan Halasi, M.Sc.Pharm.,

### Révisseur :

Stephanie Bradley, CPhT

# L'abus des MVL

par Susan Halasi, M.Sc. Pharm.

## Objectifs

Après avoir suivi la présente leçon, l'assistant technique en pharmacie (ATP) devrait être en mesure de :

1. reconnaître les clients susceptibles de faire un usage abusif de MVL ;
2. connaître les conséquences de l'abus de certains médicaments en vente libre ;
3. comprendre pourquoi certaines personnes peuvent faire un mauvais usage des MVL libre et de les adresser à un professionnel de la santé qui pourra les aider.

## Introduction

L'abus de médicaments en vente libre (MVL) retient de plus en plus l'attention des législateurs et des professionnels de la santé. Dans le cas des médicaments d'ordonnance, les pharmaciens ou les ATP sont souvent en mesure de repérer les cas d'abus lorsqu'ils exécutent les ordonnances. Mais les MVL étant principalement choisis par les clients eux-mêmes, les cas de consommation abusive sont plus difficiles à repérer.

La Division des affaires politiques et sociales de la Direction de la recherche parlementaire du Canada a évalué les coûts associés à l'abus d'alcool et d'autres drogues et publié un exposé de principe sur le sujet. Outre les coûts évidents liés à la consommation abusive de MVL, le document fait état des coûts indirects résultant des problèmes de santé à long terme chez les utilisateurs, de la rupture des relations familiales, des comportements violents ou abusifs plus souvent observés chez les personnes visées et de la perte ou de la diminution de la productivité au travail, qui doivent aussi être pris en compte dans le calcul des coûts réels associés à l'abus d'alcool et d'autres drogues<sup>1</sup>.

Voulant mettre un frein à l'abus de MVL, le gouvernement fédéral a adopté en 2002 le Règlement sur les précurseurs dans le but de contribuer à prévenir le détournement de la pseudoéphédrine et d'autres produits chimiques (p. ex., cristaux d'iode, alcool isopropylique et alcool à friction, soude caustique, piles au lithium et sel gemme), que l'on peut se procurer librement en pharmacie et utiliser pour fabriquer de la méthamphétamine<sup>2</sup>.

Le programme « Surveillance meth » a pour objectif d'apprendre aux employés de la partie magasin à reconnaître les achats douteux de certains MVL et autres produits particuliers, et à y réagir de manière appropriée. Le programme enseigne aux employés ce qu'ils doivent faire face à un client qui achète une quantité anormalement élevée de certains produits ciblés, sans l'affronter ni se mettre en danger. Pour se conformer à ce règlement, il suffit aux ATP d'appeler anonymement la GRC au numéro sans frais indiqué sur le site de Surveillance meth<sup>3</sup>.

La présente leçon a pour objectif d'aider les ATP à reconnaître les personnes qui pourraient faire un usage abusif de MVL et à les dénoncer pour éviter de devenir complices à leur insu. Elle explique également les conséquences d'un tel usage ainsi que les raisons qui motivent certains individus à faire une utilisation excessive de divers produits, et elle donne des conseils pour savoir quand adresser ces clients à un pharmacien pour qu'il leur vienne en aide.

## Les populations susceptibles

**Adolescents (moins de 20 ans) :** Une enquête a été récemment menée auprès d'étudiants du secondaire d'une banlieue, en Ohio, pour évaluer l'usage abusif de MVL par les adolescents<sup>4</sup>. On a demandé à un total de 39 345 étudiants à quelle fréquence ils prenaient des MVL pour leurs effets euphoriques. Des questions sur la situation familiale (deux parents, garde partagée ou famille monoparentale) des adolescents ont révélé que l'usage abusif de MVL par les jeunes vivant au sein d'une famille traditionnelle était plus faible, mais que la mauvaise utilisation ne



variait pas de manière significative en fonction de la structure familiale. Dans l'ensemble, 4,7 % des étudiants ont indiqué qu'ils faisaient une utilisation abusive de MVL, les filles plus souvent que les garçons. L'usage abusif de médicaments s'accroît avec l'âge. Les résultats indiquent aussi que les jeunes autochtones sont les plus vulnérables, suivis des jeunes de race blanche et de ceux d'origine asiatique, tandis que les jeunes d'origine afro-américaine ont dit n'utiliser que très rarement des MVL pour se droguer. Cette enquête a également révélé que les étudiants qui font un usage abusif de MVL sont également plus susceptibles de consommer de l'alcool et des drogues illicites pour faire face à la dépression découlant du « stress » qu'ils éprouvent dans leur vie <sup>4</sup>.

D'après le Dr Shannon Miller, un spécialiste de la toxicomanie, les adolescents croient que les MVL représentent un « bon choix », car ils sont relativement peu onéreux (particulièrement les produits génériques et les marques maison) et faciles d'accès (armoire à pharmacie familiale/vol à l'étalage), ils ne sont associés à aucune marque visible (comparativement à l'héroïne ou la cocaïne) et leur usage est moins susceptible d'être détecté (à la maison ou au travail) <sup>5,6</sup>. Ce rapport indique que les adolescents se droguent pour échapper à la routine et à l'ennui <sup>6</sup>. Les adolescentes ont révélé qu'elles pouvaient également faire un usage excessif de laxatifs dans l'espoir d'affiner leur silhouette et d'atteindre un « physique idéal » <sup>8</sup>.

**Adultes (de 21 à 50 ans) :** Les adultes font un usage abusif de MVL pour un certain nombre de raisons. Les antihistaminiques et les sirops antitussifs peuvent leur procurer des sensations euphoriques à peu de frais. Par ailleurs, l'extraction des opioïdes et des décongestionnants de ces produits est une étape de la fabrication de certaines drogues illicites qui sont par la suite vendues au marché noir avec des profits considérables <sup>9,10</sup>.

Les femmes qui sont soumises aux pressions sociales en ce qui concerne « le physique idéal » sont plus sujettes que les hommes à faire un usage abusif de laxatifs. La diarrhée qui résulte de l'utilisation abusive de laxatifs provoque un déséquilibre électrolytique et peut entraîner des lésions rénales <sup>8</sup>.

Le désir d'avoir un corps « sculpté » a poussé des millions d'Américains à faire une consommation abusive de certains suppléments alimentaires en vente libre. Ces

produits (dont beaucoup contiennent des dérivés de l'éphédrine) peuvent causer de l'anxiété, de l'insomnie, la psychose et même des troubles cardiovasculaires mortels <sup>11</sup>.

**Personnes âgées (de plus de 55 ans) :** Une étude a permis d'évaluer l'ampleur de l'usage excessif des laxatifs. Cette étude a montré que plus de 40 % des répondants prenaient des laxatifs. Les personnes qui en prenaient le plus souvent sans ordonnance étaient des personnes âgées et des femmes. Les auteurs de cette étude ont signalé que l'abus de laxatifs par les personnes qui souffrent d'anorexie ou de boulimie peut entraîner un cancer du côlon ou un empoisonnement. Ce genre de comportement chez les personnes âgées peut avoir une incidence sur les médicaments à fenêtre thérapeutique étroite, comme la warfarine ou la digoxine. Les laxatifs peuvent provoquer une grave perte d'eau et d'électrolytes, et affecter le taux de vitamine K <sup>12</sup>.

### MVL faisant l'objet d'abus

Les habitudes en matière d'abus de MVL ne sont pas constantes. Elles évoluent au fur et à mesure que les professionnels de la santé et les législateurs se rendent compte d'une tendance à l'usage illégal ou au détournement de certains produits et réagissent pour la contrer <sup>9</sup>. Les pharmaciens et les ATP peuvent travailler de concert pour détecter ces tendances, les signaler et ainsi éviter de devenir complices à leur insu de l'usage abusif des médicaments.

Comme les médicaments visés changent constamment et qu'il n'y a pas d'organisme chargé de faire des recherches systématiques et de répertorier l'information dans ce domaine, la plupart des renseignements proviennent de rapports et sont souvent anecdotiques et incomplets. Les exemples suivants se rapportent à quelques catégories de médicaments dont l'usage abusif potentiel a été signalé et décrivent certains des risques associés à un abus ou à une mauvaise utilisation. Cela ne signifie pas que d'autres MVL ne font pas l'objet d'abus; les ATP doivent demeurer vigilants afin d'identifier des comportements évoquant un abus.

### Cas documentés d'abus de MVL

**Antihistaminiques :** Le dimenhydrinate est couramment utilisé contre les nausées et les vomissements. Ceux qui font un usage abusif de ce médicament sont généralement des adolescents et des personnes ayant des

antécédents psychiatriques. Une dose de 750 mg à 1250 mg (15 à 25 comprimés) peut avoir des effets enivrants. <sup>9</sup> On a vu des cas où des personnes faisant un abus chronique de ce produit prenaient des doses quotidiennes aussi élevées que 5000 mg (100 comprimés) <sup>13,14</sup>. Ceux qui développent une accoutumance à ce produit peuvent présenter des symptômes de sevrage ou d'abstinence (tels que léthargie, agitation, hostilité, maladresse, nausées, vomissements, hallucinations, confusion et agressivité) lorsqu'elles en sont privées parce qu'elles n'arrivent plus à se le procurer. Il est possible que les ATP attribuent ces symptômes à des troubles psychiatriques plutôt qu'à des associations à un problème de toxicomanie <sup>13,14</sup>.

La diphenhydramine est utilisée comme antihistaminique pour contrer les réactions allergiques ou comme somnifère. En général, ceux ou celles qui en abusent sont des personnes qui souffrent de schizophrénie ou d'insomnie chronique. Dans les cas d'abus chronique qui ont été signalés, on a enregistré une consommation quotidienne de 1250 mg à 2500 mg (50 à 100 comprimés) <sup>9</sup>. Des symptômes de sevrage ont aussi été rapportés : ce sont notamment la diarrhée, la sudation, la salivation, l'insomnie, l'anxiété et l'agressivité.

**Produits contre la toux ou le rhume :** Un cas d'abus de dextrométhorphan, un antitussif, a été signalé chez un jeune homme de 23 ans qui a pris de 26 à 48 onces de sirop par jour pendant cinq ans <sup>9</sup>. L'abus de ce sirop en vente libre produit des effets semblables à ceux du LSD, soit des hallucinations et une altération de la perception du temps. Les effets causés par de fortes doses de ce médicament sont notamment les nausées, les vomissements, la psychose, des manies, les convulsions et une dépression respiratoire. Le nombre croissant de cas d'abus de dextrométhorphan a incité de nombreux médecins à recommander qu'il soit de nouveau classé parmi les médicaments d'ordonnance <sup>6</sup>.

La pseudoéphédrine est un décongestionnant utilisé à mauvais escient pour ses effets stimulants et hallucinogènes <sup>4,9</sup>.

**Laxatifs et purgatifs :** Comme nous l'avons vu plus haut, les laxatifs stimulants (bisacodyle, huile de ricin, séné) font l'objet d'abus par les personnes boulimiques ou anorexiques qui veulent surveiller leur ligne <sup>7,8,12</sup>. L'abus de laxatifs est associé à la diarrhée chronique et à des perturbations de l'équilibre électrolytique et acido-basique pouvant menacer le pro-

nostic vital<sup>8,12</sup>. L'usage chronique peut masquer la présence d'un cancer ou donner lieu à une mauvaise absorption de certains médicaments à fenêtre thérapeutique étroite, comme la warfarine ou la digoxine<sup>12</sup>. Ces utilisateurs feront parfois un usage abusif du sirop d'ipéca, qui sert normalement à provoquer le vomissement dans les cas d'ingestion de poison. Les irrégularités du rythme cardiaque résultant de l'abus d'ipéca peuvent être mortelles<sup>8</sup>.

**Analgésiques** : La codéine est un narcotique qui n'est en vente libre que sous forme d'associations de médicaments. Les toxicomanes qui recherchent ses effets euphoriques sur le SNC essaient d'extraire la codéine des associations d'analgésiques en dissolvant les comprimés dans l'eau, puis en filtrant la solution au moyen d'un filtre à café. Cette façon de procéder se pratique moins depuis que les pharmaciens sont tenus de mettre ces produits derrière le comptoir<sup>9,17</sup>. Les patients qui souffrent d'une maladie rénale, hépatique ou cardiaque sont les plus susceptibles de développer une insuffisance rénale aiguë du fait d'une utilisation abusive d'anti-inflammatoires non stéroïdiens, dont l'ibuprofène<sup>18</sup>.

**Suppléments alimentaires** : Une enquête

américaine révèle que plus d'un million de personnes utilisent l'association éphédrine/créatine pour accroître leur masse musculaire et perdre de la graisse en dépit du manque de données probantes sur l'efficacité de cette association<sup>11</sup>. Comme l'éphédrine peut causer de l'anxiété, de l'insomnie, de la psychose, des manies et des complications cardiovasculaires mortelles, son utilisation devrait faire l'objet d'une surveillance, même aux doses usuelles.

**Produits topiques** : L'hydrocortisone sert au traitement topique de l'inflammation et des éruptions cutanées. Son application inappropriée sur le visage pendant une période prolongée entraîne l'apparition de rosacée accompagnée d'une sensation de brûlure, de démangeaisons, de papules et de nodules<sup>19</sup>.

### Rôle des ATP

Les paragraphes précédents ne décrivent que quelques exemples de MVL pouvant faire l'objet d'une mauvaise utilisation ou d'un abus. Comme les habitudes dans ce domaine évoluent constamment, il est difficile de déterminer si ces produits sont utilisés de façon appropriée ou non.

Parfois, il suffit d'informer pour éviter un problème. Par exemple, si une ATP remarque qu'une personne achète de l'hydrocortisone topique, elle peut lui conseiller de parler au pharmacien afin qu'il lui donne des instructions appropriées, soit de ne pas appliquer le produit sur le visage, car les stéroïdes topiques peuvent avoir des effets indésirables graves.

Dans d'autres situations, il n'y a aucune raison évidente de soupçonner la présence d'un problème. C'est pourquoi les ATP doivent faire preuve de vigilance et surveiller des signes pouvant indiquer qu'il **peut** y avoir mauvaise utilisation ou abus.

Voici certains comportements **pouvant** évoquer la présence d'un problème :

1. Un client achète une quantité anormalement élevée d'un produit. Il est difficile de définir à quoi correspond une quantité anormalement élevée, mais l'achat de plusieurs flacons quand un seul suffirait peut la révéler.
2. Un client achète un produit en quantité normale, mais fréquemment – à quelques jours d'intervalle, par exemple –, alors que l'approvisionnement devrait normalement durer plusieurs semaines.

**Vous faites la FC de Coin Technipharm ?**

## ALORS, ÉCOUTEZ BIEN ÇA !

Suivez une leçon de formation continue de *Coin Technipharm* et répondez au test, puis invitez un ou une collègue à en faire autant pour courir la chance de gagner un Sony Playstation Portable ! Demandez à votre collègue de suivre la leçon et de répondre au test pour augmenter vos chances de gagner. Si votre collègue suit la leçon et répond au test, il ou elle court également la chance de gagner le prix.

Cliquez sur [www.monportailpharmacie.ca](http://www.monportailpharmacie.ca) pour accéder à plus de 20 leçons de formation continue de *Coin Technipharm* spécialement préparées à l'intention des ATP. Pour tous les détails, allez sur le site [www.monportailpharmacie.ca/concoursatp](http://www.monportailpharmacie.ca/concoursatp).

Chaque fois que vous proposez le nom de quelqu'un, votre nom sera ajouté pour le tirage de l'un des nombreux superbes prix. Et chaque fois qu'une personne dont vous avez proposé le nom suit une leçon et répond au test, votre nom – ainsi que le sien – sera ajouté pour le tirage.

Passez à l'action ! Les 25 premières personnes qui auront suivi la leçon et répondu au test, et qui auront proposé le nom d'une collègue recevront une couverture ou un chandail molletonnés. Allez sur le site Web ou remplissez ce formulaire et envoyez-le par télécopieur au 416-764-3931.

Nom du(de la) collègue proposé(e) \_\_\_\_\_

Adresse du(de la) collègue proposé(e) \_\_\_\_\_

Tél. ou courriel du(de la) collègue proposé(e) \_\_\_\_\_

Vos nom, adresse de courriel et numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Nom de la leçon \_\_\_\_\_

**Trois prix à gagner !**

**D'ATP » À « ATP**

**N'attendez pas ! Expliquez vite à un ou une autre ATP que les leçons de formation continue de Coin Technipharm FC vous permettent de vous tenir à jour et de vous préparer à la future autoréglementation de votre profession.**

Coin Technipharm FC est commandité par :  **TEVA novopharm**  
UNE FORCE À NULLE AUTRE PAREILLE™



3. Le médicament acheté fait partie d'une catégorie réputée pour être mal utilisée. Attention toutefois, car, comme nous l'avons vu, les tendances **changent constamment**.
4. Un client correspond au profil des personnes susceptibles de faire un mauvais usage d'un produit ou d'en faire une consommation abusive.

Il y a souvent de très bonnes raisons pour qu'un client achète de grandes quantités d'un produit ou qu'il s'en procure très souvent. Les ATP ne doivent donc jamais affronter ou accuser les clients. Ils doivent simplement être vigilants et faire part de tout problème éventuel au pharmacien d'une manière non conflictuelle.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'équipe de la pharmacie est souvent la première à se rendre compte qu'un médicament commence à faire l'objet d'une utilisation abusive. Par conséquent, si un ATP s'aperçoit que les ventes d'un médicament en particulier augmentent soudainement et qu'il est tout à coup très populaire auprès d'une certaine clientèle, il doit s'en inquiéter et le signaler au pharmacien.

Comme beaucoup de pharmacies inscrivent les MVL dans le dossier informatique de leurs clients, les ATP peuvent aider les pharmaciens en veillant à ce que les données appropriées soient saisies dans l'ordinateur.

### Résumé

Pour les ATP et les pharmaciens, le défi consiste à prévenir l'usage abusif de MVL sans en limiter l'accès à la majorité de la population qui en fait une utilisation adéquate. Par la sensibilisation au problème, la vigilance et la transmission de l'information, les ATP et les pharmaciens peuvent promouvoir l'utilisation sécuritaire et efficace des MVL <sup>9,20</sup>.

**RÉFÉRENCES FOURNIES SUR DEMANDE.**

Pour tout renseignement concernant la notation de la FC, veuillez communiquer avec Mayra Ramos au 416-764-3879 ou mayra.ramos@rci.rogers.com. Toute autre demande doit être adressée à Laurie Jennings, au 416-764-3917 ou laurie.jennings@pharmacygroup.rogers.com.

## ➤ QUESTIONS

### 1. À quel comportement est associé l'abus d'alcool ou d'autres drogues ?

- a. Un comportement violent et agressif
- b. Une production accrue au travail
- c. Aucun changement manifeste de la santé générale
- d. Aucune des réponses précédentes

### 2. Lequel des énoncés suivants est VRAI?

- a. Les adolescents de familles monoparentales sont beaucoup plus portés à utiliser les MVL de manière abusive que ceux des familles traditionnelles.
- b. Les laxatifs sont fréquemment utilisés de manière abusive par les adolescents de sexe masculin.
- c. Pour les adolescents, les MVL sont un moyen de se droguer à faible coût et facilement accessible, qui attire moins l'attention.
- d. Les MVL attirent davantage les jeunes adolescents que ceux des dernières années du secondaire.

### 3. Lequel des énoncés suivants s'applique davantage aux adultes?

- a. Les médicaments contre la toux et le rhume ne font pas l'objet d'abus, car ils causent de la somnolence.
- b. L'abus de laxatifs par les femmes est fréquent, mais ne présente aucun danger véritable.
- c. L'abus de suppléments alimentaires, particulièrement ceux qui contiennent de l'éphédrine, peut provoquer des troubles cardiovasculaires.
- d. Aucune des réponses précédentes.

### 4. Lequel des énoncés suivants est VRAI?

- a. Les personnes qui font un abus chronique de dimenhydrinate peuvent prendre jusqu'à 10 comprimés par jour.
- b. Ce ne sont généralement pas des adolescents qui font un usage abusif du dimenhydrinate, mais plutôt des personnes ayant des antécédents psychiatriques.
- c. Les personnes habituées à prendre une grande quantité de dimenhydrinate et qui cessent d'en prendre n'éprouvent aucun symptôme de sevrage.
- d. Les symptômes de sevrage du dimenhydrinate sont la léthargie, l'agitation, l'hostilité, la maladresse, les nausées, les vomissements et les hallucinations.

### 5. L'abus de dextrométhorphan...

- a. a incité les médecins de soins d'urgence à recommander que ce produit devienne un médicament d'ordonnance.
- b. cause des hallucinations et une altération de la perception du temps.

- c. a été signalé chez une personne qui achetait ce produit et qui en prenait une quantité excessive tous les jours.
- d. Les énoncés A, B et C sont vrais.

### 6. Les personnes qui font un usage abusif de pseudoéphédrine et qui en achètent de grandes quantités...

- a. l'utilisent pour ses effets hallucinogènes.
- b. peuvent en extraire le principe actif et l'utiliser pour fabriquer des drogues.
- c. ne doivent pas être interceptées, mais signalées au Programme de déclaration des détournements des produits chimiques de la GRC.
- d. Les énoncés A, B et C sont vrais.

### 7. L'abus de laxatifs stimulants...

- a. s'observe chez les adolescents, les adultes et les personnes âgées.
- b. équilibre les taux d'électrolytes, mais cause une perte d'eau.
- c. accélère l'absorption et rehausse les bienfaits des médicaments dont l'index thérapeutique est faible.
- d. n'est pas courant chez les personnes boulimiques.

### 8. L'abus d'analgésiques en vente libre...

- a. est fréquent, car la codéine est très difficile à obtenir au marché noir.
- b. n'est pas courant, car il est impossible d'extraire la codéine des comprimés qui en contiennent.
- c. tels que les AINS peut entraîner de l'insuffisance rénale.
- d. n'a jamais été signalé.

### 9. Lorsqu'il est question d'abus de MVL, les professionnels de la santé...

- a) ne doivent pas intercepter les clients, car cela ne les regarde pas.
- b) ne doivent pas être des complices à leur insu.
- c) devraient surveiller l'usage des MVL afin d'optimiser les soins aux clients et assurer leur sécurité.
- d) Les énoncés B et C sont vrais.

### 10) Une plus grande sensibilisation des professionnels de la santé à propos de l'abus de MVL...

- a) repose sur l'éducation et la vigilance à l'égard de certaines catégories de produits.
- b) n'aura pas vraiment d'incidence sur l'accessibilité aux produits et l'endroit où ils sont placés dans la pharmacie.
- c) Les énoncés A et B sont vrais.
- d) Aucune des réponses précédentes.